Lors de la validation d’un nouveau point de prélèvement d’eau potable par le préleveur, il est important de s’assurer de sa conformité. Il est proposé :

1. d’interroger l’abonné ou l’exploitant spécifiquement sur ce nouveau point PSV ;
2. de vérifier la conformité du robinet.

**Définition de la conformité d’un point de prélèvement :**

Un point de prélèvement est conforme pour la surveillance de la qualité de l’eau distribuée à la population s’il est raccordé uniquement et exclusivement au réseau d’eau potable en l’absence de tout système de filtration et de stockage. Il doit être correctement identifié : adresse exacte, nom de l’abonné s’il est localisé chez un particulier, téléphone de l’abonné, coordonnées GPS et photo du robinet.

**Questionnaire pour valider la conformité du PSV :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Question à poser à l’abonné | OUI | NON |
| Etes-vous relié au réseau d’eau potable ? | X |  |
| Le robinet que nous voulons utiliser est-il relié au réseau d’eau potable ? | X |  |
| Possédez-vous un compteur d’eau agricole ? |  | X |
| Possédez-vous une citerne de stockage reliée au réseau d’eau ? |  | x |
| Possédez-vous un système de filtration de l’eau ? |  | X |
| Possédez-vous un adoucisseur ? |  | X |
| Validation du point du prélèvement \* | X |  |

*\*Tout autre profil de réponse ne validera pas la conformité du PSV*

**Définition de la conformité du robinet :**

Un robinet où est réalisé un prélèvement pour vérifier la qualité d’eau distribuée à la consommation humaine doit :

- être en bon état (pas de détérioration, pas de fuites, état général propre, dans un environnement propre) ;

- être facilement accessible avec un jet vertical ;

- pouvoir résister (robinet métallique) au flambage car le mode de désinfection privilégié du robinet est le flambage;

- le cas échéant avoir des brises jets et les mousseurs démontables ;

- Les prélèvements doivent être réalisés à écoulement constant (pas de poussoir par exemple) ;

- Le robinet doit permettre un recul suffisant pour assurer la réalisation des différentes étapes de l’acte de prélèvement (au moins un mètre);

- Le remplissage des flacons doit être facilité : au moins 30 cm entre le robinet et l’évacuation de l’eau.